

Union Internationale d'Association de Propriétaires
de wagons de particuliers

5ème Rapport
de gestion et comptes pour
l'année 1954

Union Internationale d'Associations de Propriétaires
de wagons de particuliers

Rapport de gestion et comptes
pour l'année 1954

Union Internationale d'Associations de Propriétaires
de wagons de particuliers

Rapport de gestion et comptes

pour l'année 1954

Le Comité Directeur au cours de l'année 1954 a continué ses efforts pour l'amélioration des conditions d'immatriculation et de la circulation des wagons de particuliers.

Dans les réunions qu'il a tenues, en dehors des questions d'ordre administratif il a discuté et arrêté la position à prendre pour la révision du RIP, prévue pour le mois de novembre de l'année de gestion et pour les travaux en cours depuis 1953 pour la création d'une charte générale.

L'étude de l'opportunité de l'adhésion éventuelle de l'Association allemande de l'Industrie Chimique a soulevé une discussion sur le rôle des propriétaires-loueurs et des propriétaires-usagers dans notre Union. Le Comité est arrivé à la conclusion que sa tâche est de sauvegarder les intérêts des uns et des autres.

Le contact établi en 1953 avec la conférence des Ministres des Transports par l'intermédiaire d'une de ses commissions d'experts a été continué par un échange de correspondance. On nous avait donné la perspective d'être appelé à assister à une séance des Ministres-Adjoints afin de pouvoir présenter les problèmes qui nous occupent principalement, mais encore rien ne s'est passé à ce sujet en 1954.

En présence d'une invitation de l'Office Central pour les transports internationaux par chemins de fer d'assister à

La conférence de Berne pour la révision du RIP du 9/11 novembre 1954 le Comité a désigné comme délégués de notre Union Mr. le Président Doucet et Mr. Kesselring.

Redevance

Donnant suite à la décision prise par l'UIC d'introduire à partir du 1 janvier 1954 une redevance, due par le chemin de fer, seulement une partie des réseaux a donné une suite affirmative pour la date indiquée; d'autres sont encore à l'étude de la question. Malheureusement les systèmes introduits jusqu'à présent sont très différents; l'uniformité défendue par notre Union d'une redevance au wagon-kilomètre chargé, due au propriétaire, est loin d'être réalisée pour le moment.

R I P

En vue de la conférence de révision du RIP, prévue pour les 9/11 novembre 1954, le Comité Directeur a établi et présenté les principaux voeux suivants:

Amélioration du droit de disposition, réglée à l'art. 5, en faveur du titulaire.

Amélioration des dispositions de l'art. 10, concernant la constatation d'une avarie du wagon et d'une perte de pièces, et l'information du titulaire de ces constatations.

A l'art. 11 nous avons proposé quant à la réparation d'un wagon avarié que le chemin de fer utilisateur effectue par ses soins immédiatement les réparations nécessaires dont les frais sont inférieurs à 300 francs-or, sans préjudice pour la responsabilité pour l'avarie survenue. Ceci dans l'intérêt du titulaire et du chemin de fer de réduire autant que possible l'immobilisation d'un wagon.

Concernant la responsabilité du chemin de fer en cas de perte ou d'avarie, réglée à l'art. 13, nous avons

d'abord rendu attentif au fait qu'un wagon à l'étranger, entre deux contrats de transports, n'est pas visé dans les conventions internationales et qu'il faudrait créer un statut pour le temps qu'il se trouve sous la garde du chemin de fer. En plus, nous avons proposé à titre d'équité, qu'en cas d'avarie imputable au chemin de fer, celui-ci accorde au titulaire une indemnité pour privation de jouissance. Pour les wagons, portant des récipients en grès, verre, terre-cuite, etc. nous avons demandé l'indemnisation de la part du chemin de fer, si le titulaire prouve qu'une avarie à ces récipients est due à une faute du chemin de fer.

Dans la session du 9/11 novembre de la commission d'experts seulement peu de nos revendications ont trouvé satisfaction, pourtant certaines d'entre-eux ont été renvoyées à un nouvel examen dans une session ultérieure qui aura lieu au courant de l'année 1955.

Charte Générale

Notre commission spéciale, chargée par le Comité Directeur d'étudier les problèmes relatifs à la création d'une charte générale et d'en établir un projet s'est réunie à plusieurs reprises. Sous la présidence méritoire de Mr. Rassini elle a établi un projet très complet de charte, réunissant systématiquement les dispositions parsemées actuellement dans le RIP, le RIV et les fiches 433 et 280 de l'UIC. A celles-ci ont été insérés nos principaux voeux, qui n'avaient pas encore trouvé satisfaction; tout en respectant tant les intérêts des titulaires comme ceux des chemins de fer.

L'UIC de son côté avait chargé un comité de travail de l'établissement d'un projet de charte et les deux projets ont été échangés à l'étude réciproque des deux parties. Les 14 et 15 décembre a eu lieu une première réunion des deux commissions dans le but de mettre en harmonie, si possible, les deux projets très divergeants. Le résultat de cette première entrevue a été peu encourageant; le

projet de l'UIC n'était qu'un "aide-mémoire" sur les dispositions existantes et loin de mériter le nom de "charte-générale". Il ne contenait aucune réalisation des promesses qu'on nous avait données lors des discussions pour la révision du RIP et des fiches et nos délégués se sont trouvés vis-à-vis d'un "impossible d'aller au-delà des dispositions actuelles". Le seul résultat positif était l'accord du comité de l'UIC avec la création d'une commission permanente composée de représentants de l'UIC et de l'UIP avec la tâche de suivre l'évolution de la réglementation des wagons de particuliers. Une nouvelle réunion avait été prévue pour le mois d'avril 1955 afin d'examiner de nouveau les points divergeants en présence de justifications détaillées à fournir par les deux parties.

Fonctionnement administratif de l'Union

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Union du 15 juin 1954 à Bruxelles, à laquelle tous les membres, sauf la Svenska Privatvagnföreningen, étaient présents ou représentés, a approuvé le rapport de gestion et les comptes de l'année 1953 tels qu'ils lui étaient présentés par les Commissaires aux comptes et en a donné décharge à son Comité Directeur.

Dans son allocution présidentielle Mr. Doucet avait surtout relevé le fait que l'Union représente environ 100'000 wagons, étant par là même un élément important des transports européens.

Sur la proposition des différents pays l'Assemblée a désigné comme membres du Comité Directeur:

Mr. Doucet, France	Mr. Körfgén, Allemagne
Mr. Greebe, Hollande	Mr. Rassini, Italie
Mr. Kesselring, Suisse	Mr. Stoclet, Belgique

Le représentant de la Suède n'a pu encore être désigné.

L'assemblée a, par ailleurs renouvelé pour l'année 1954 le mandat de Commissaires aux comptes dévolus aux commissaires de l'Association suisse.

Les cotisations pour l'année 1954 ont été maintenues aux taux de:

1000 frs.s.	- Cotisation de base de chaque pays
250 frs.s.	- Cotisation supplémentaire pour chaque membre d'un pays.

Conclusion

L'année de gestion 1954 nous a apporté sans doute certains progrès dans la réglementation des wagons de particuliers, mais il règne encore beaucoup d'inégalité de traitement effectif dans les divers pays; une vraie charte générale pourrait sûrement contribuer à un rapprochement à une uniformité de traitement. Ils nous restent encore des problèmes non résolus à poursuivre et d'autres se présenteront à l'avenir; le Comité s'efforcera de poursuivre, dans un climat favorable avec les administrations de chemins de fer les intérêts communs de maintenir, autant que possible, le trafic sur le rail.

Pour le Comité Directeur:

A. Doucet, Président

W. Kesselring, Secrétaire

Comptes de l'année 1954

<u>Recettes</u>	<u>Frs.</u>
Cotisation Verband Schweiz. Anschlussgeleise-u Privatgüterwagen-Besitzer, Soleure	1 500.--
Algemene Verladere-en Eigenvervoerders Organisatie, s'Gravenhage	1 250.--
Sté. de Transports Industriels, Paris	2 000.--
Oesterreichische Stickstoffwerke, Linz	1 250.--
Lomatfer, Bruxelles	750.--
Fédération des Industries Belges, Bruxelles	750.--
Vereinigung der Privatwagen-Interessenten, Hannover	1 250.--
Proprietari di Carri privati, Milan	1 250.--
Internationale Handelskamarens, Stockholm (pro 1953)	1 250.--
Svenska Privatvagnföreningen, Stockholm	1 250.--
Intérêt sur livret d'épargne de la banque populaire à Soleure pour 1954	103.50
	<u>12 603.50</u>
<u>Dépenses</u>	
Solde passif	45.90
Honoraires et jetons de présence	8 194.35
Frais de bureau	1 022.90
Téléphones et ports	105.30
Frais de banque	97.10
	<u>9 465.55</u>

Bilan

<u>Actifs</u>		<u>Passifs</u>	
Carnet Banque Populaire à Soleure	Frs. 3137.95	Créditeurs	3 137.95
	=====		=====

Rapport de Révision

Les soussignés, en leur qualité de commissaires aux comptes de l'Association Suisse de Propriétaires d'Embranchements et de wagons de particuliers, ont contrôlé aujourd'hui les comptes de l'UIP pour l'année 1954 et ils les ont trouvés exactes. Les comptes présentés sont conformes avec les pièces justificatives et la clôture des livres.

Avec Frs. 12 603.50 de recettes et Frs. 9 465.55 de dépenses (y compris un report passif de Frs. 45.90 de l'année précédente) il résulte un solde actif de Frs. 3 137.95 à compte nouveau, lequel figure comme avoir à fin décembre 1954 sur le livre d'épargne Nr. 20818 de la Banque Populaire Suisse à Soleure.

Nous proposons d'approuver les comptes de l'année 1954.

Les commissaires aux comptes:

sig. Dr. Hunzinger
sig. O. Eicher

Zurich/Bâle, 1 avril 1955

Comité Directeur

Monsieur A.Doucet, Paris, Président
Monsieur Dr.A.Greebe, s'Gravenhage
Monsieur W.Kesselring, St-Gall
Monsieur W.Körfigen, Hambourg
Monsieur Dr.M.Rassini, Milan
Monsieur J.Stoclet, Bruxelles

Liste des Membres

Belgique

"Lomatfer", Union Professionnelle des Loueurs de matériel
de chemin de fer, 1 rue Jacques de Lalaing, Bruxelles
Fédération des Industries Belges, 33 rue Ducale, Bruxelles

Allemagne

Vereinigung der Privatwagen-Interessenten,
Schumannstrasse 34a, Frankfurt a.M.

France

Chambre Syndicale des wagons industriels,
166 rue St-Honoré, Paris 1er
Société de gérance de wagons de grande capacité SGW
14 rue St-Georges, Paris 9e
Groupement professionnel des exploitants de wagons réservoirs,
69 Rue de la Boétie, Paris 8e
Syndicat national des propriétaires de wagons réservoirs
de France, 16 Place Malesherbes, Paris 8e

Hollande

Algemene Verladere-en Eigen Vervoerders Organisatie,
162, Stadhouderslaan, s'Gravenhage

Italie

Associazione Proprietari di Carri Privati,
7 via Dante, Milano

Autriche

Oesterreichische Stickstoffwerke AG., Linz a.d.Donau

Suède

Svenska Privatvagnföreningen,
Västra Trädgårdsgatan 9, Stockholm

Suisse

Verband Schweiz.Anschlussgeleise- und Privatgüterwagen-
Besitzer, Soleure
Association Suisse de Propriétaires de Wagons-Réservoirs,
3 Place du Molard, Genève